

Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

arrête:

Art. 1er:

Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le

Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de

Gorgier - Chez-le-Bart.

Art. 2:

Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-dessous, avec

désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	ADRESSE	
Président Vice-présidente Trésorier Membres	PRINCIPI Daniel BRUNNER Sonja ROTH Sylvain BACHMANN Manuela SCHMUTZ Micaël	Rue de la Foulaz 18 Rue des Cerisiers 10 Rue du Centre 5 Rue des Pinsons 8 Rue de la Cour 11	2025 Chez-le-Bart 2023 Gorgier 2023 Gorgier 2023 Gorgier 2023 Gorgier

Art. 3:

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président, Jean Fehlbaum Le secrétaire, Patrick Ginggen